



Visan, le 12 novembre 2020

Fédération des Associations Mycologiques Méditerranéennes

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉMATÉRIALISÉ D'OCTOBRE/NOVEMBRE 2020

Cette année, particulièrement défavorable pour les mycophiles que nous sommes tous, ne nous a pas permis d'organiser nos rencontres habituelles. Nous avons déjà dû faire l'impasse sur le CA de printemps sis généralement à Marseille et nous avons donc appelé à Internet et les e-mails pour garder le contact.

Ont répondu et donné leur avis sur les textes accompagnant l'ordre du jour :

Société Mycologique d'Ajaccio : Marie-Antoinette BURONI et Brigitte BILES LE DENTU

Association des Naturalistes de Nice et des Alpes Maritimes : Jean Louis RAFFAGHELLO

Association Mycologique d'Aix-en-Provence : Gilles POULET

Société Mycologique de Provence : Claude MONIER et Francis FOUCHIER

Association Botanique et Mycologique Bas-Alpine : Bernard et Danielle OVERAL

Association Mycologique et Botanique de l'Hérault et des Hauts Cantons : Anne-Marie BOURGESSE

Société Mycologique André MARCHAND : Philippe AMAURY

Société Mycologique de Porto-Vecchio : Philippe AUBEL et Élisabeth HODES

Société Mycologique des Pieve et de Haute Corse : Joseph PUCCINI et Ange RAFFALI

S.S.N.A.T.V. Toulon : Christine VALANCE

S.M.B.C.N. Perpignan : Jean-Louis JALLA

Société Mycologique de Vaucluse : Daniel PURAVET et Odile CHAMPION

Association Balagne-Corte : Marie-Rose D'ANGELO.

Manquent à l'appel : Entrevaux, Béziers, Montpellier, Gap, Alès et Mende. L'association de Lorgues, n'ayant pas reçu tous les documents, n'a pas pu répondre dans les temps mais nous avons repris contact avec le délégué Phillipe PINCHON .

Treize associations sur les 20 que compte la FAMM sont représentées et donc ce CA dématérialisé est valable

L'approbation a été unanime pour les points 1 (compte-rendu CA de Fournols), 2 (rapport d'activités par la présidente) et 3 (bilans financiers 2019, début 2020 et prévisionnel 2020). Lors de la prochaine AG, on devra faire voter le quitus pour le trésorier.

Compte tenu de l'annulation de tous les congrès et manifestations ainsi que de la cotisation annuelle à la CEMM, la présidente propose la suppression pour les associations de la cotisation annuelle à la FAMM., proposition déjà approuvée par le trésorier et les vice-présidents. Ceci serait valable pour 2021 pour toutes les associations qui avaient réglé cette cotisation en début d'année 2020. Pour les autres, il faudrait bien sûr acquitter la cotisation 2021.

Point 4 :

Certaines associations ont eu la chance de pouvoir organiser quelques expositions à l'extérieur, quelques réunions autorisées par leur mairie et quelques sorties sur le terrain avant le deuxième confinement, alors que les dernières pluies encourageaient les champignons à se montrer.

Point 5 : Renouvellement du bureau

Malgré nos appels, nous n'avons Danielle OVERAL-GRANVILLE et moi-même pas encore trouvé de remplaçants. Nous espérons que, tout comme à Porticcio en 2014, des volontaires se manifesteront lors de l'AG annuelle tout aussi virtuelle que le CA. Sinon il y aura carence pour les postes.

Point 6 : Le bulletin

Se reporter au texte envoyé avec l'OJ. Vifs remerciements à Éliane et Francis et leurs acolytes pour tout le travail effectué.

Francis précise :

"Les deux bulletins FAMM pour l'année 2020 (57 et 58) ont été édités aux dates habituelles mais l'expédition des deux bulletins aux abonnés a été réalisée début septembre dès la sortie du n°58. Malgré les aléas de la situation sanitaire, les membres du comité de lecture, celui de la conception de la mise en page, comme l'imprimeur ont tous été à la hauteur. Les parutions se sont réalisées aux dates habituelles seul l'envoi du 57 à été retardé (confinement, poste désorganisée pendant un temps). Mais en 2020, les manifestations mycologiques FAMM ou autres ont du être reportées à 2021, aussi il y aura un manque d'article proposé pour les bulletins FAMM à venir. Je demande donc aux associations de faire un effort pour publier dans ce bulletin, les espèces intéressantes ne sont pas forcément des raretés et une publication dans le bulletin FAMM valorise votre association et ses auteurs. Et je suis là pour vous aider, il y a des trésors inexploités dans les sociétés".

Point 7 : site Internet

RAS concernant le site bien géré par Jean-Louis RAFFAGHELLO

Point 8 : CAFAM

Rien n'a encore été programmé pour la réunion annuelle. Il est fait appel à des volontaires pour représenter la FAMM.

Point 9 : CEMM

Pour les quatre ans à venir, la FAMM devrait être encore plus impliquée puisque le nouveau bureau sera composé (sauf les vice-présidents Alessandra ZAMBONELLI et Andres VALVERDE) de Jean-Paul COLLIN (SMV) comme président, d'Annie CROSNIER (SMV) comme secrétaire générale, de Brigitte BILES-LEDENTU (SMA) comme trésorière et d'Odile CHAMPION (SMV) comme trésorière-adjointe. La CA de la CEMM en video-conférence a donné son accord mais il faut attendre l'AG du 24 courant pour que cela devienne officiel. Edgar OMS (SMAM) accepte de garder le poste de vérificateur aux comptes pour l'année à venir.

Point 10 : Herbier DONADINI

Vous avez reçu déjà le bon de commande du n°7 des cahiers de la FMBDS concernant les Pézizomycètes. Claude MONIER souhaiterait que la FAMM offre un exemplaire de cet ouvrage à la veuve de J.C. DONADINI

Point 11 : Projet MYCOFAMM

Philippe AMAURY signale que la SMAM vient de signer la convention

Point 12 : Manifestations à venir :

Les journées de la CEMM et de la FAMM, prévues puis annulées en 2020, seront si tout va bien reportées en 2021. Pour la CEMM, les journées se dérouleront à Bragance (Portugal) du 7 au 13 novembre. Pour la FAMM, elles se tiendront en Corse du sud, à Pianettoli-Cardareello, organisées par la Société Mycologique de Porto-Vecchio. Les dates retenues seront communiquées ultérieurement.

En 2022, c'est la FAMM qui devrait organiser les journées CEMM/FMBDS/FAMM. La Société Mycologique André Marchand de Perpignan réfléchit à la possibilité de prendre en charge cette manifestation.

Point 13 : Révision statuts et règlement intérieur

Fera l'objet d'un vote lors de l'AG extraordinaire qui suivra l'AG annuelle.

En ce qui concerne l'organisation des journées annuelles et le reflet de ces journées auprès du public, il serait bon, si possible, de présenter un bilan scientifique au moins la liste des espèces déterminées et leur localisation. Les mycologues qui présentent des conférences devraient rédiger un résumé de leur intervention

Point 14 : Projet MYCEA

La SMAM pense qu'il serait souhaitable de relancer la formation au séquençage.

Tous les points de l'OJ ayant été traités, nous donnons rendez-vous à tous les délégués pour les prochaines AG.

La présidente Danielle OVERAL=GRANVILLE

La secrétaire Odile CHAMPION